

Compte-rendu Séance du Conseil Municipal du 24 juillet 2020

Secrétaire de séance : Marcel Bernard SIMBELIE

Nombre de conseillers présents : 10

Absent excusé : Laurent JUBERTIE (procuration à Jean-Louis MONTEIL)

➤ Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire présente au conseil M. Patrick BRACHET, nouveau Trésorier Municipal de Meyssac, qu'il a invité à la présente séance pour le vote du budget communal. Il propose à M. Brachet de faire une présentation des finances publiques, notamment aux nouveaux élus, avant de présenter le budget primitif de Ligneyrac élaboré pour 2020.

Le Trésorier expose la mission de la Trésorerie et la gestion communale, la séparation des rôles d'ordonnateur (maire) et de comptable (trésorier), le contrôle de la tenue de la comptabilité, sans juger des décisions du Conseil. Il détaille le contenu des sections de fonctionnement et d'investissement et informe les conseillers de l'encours de la dette communale au 31/12/2019, qui s'élève à 212 612€.

Il donne lecture du Budget Primitif 2020 à hauteur de 473 167,06 € au total, dont 275 974,96 € en section de fonctionnement et 197 192,10 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents budgétaires et de la note synthétique de présentation du budget, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020.

➤ Admission en non-valeur reliquat loyer logement communal

Monsieur le Maire explique que le Trésorier Municipal sollicite le Conseil pour l'admission en non-valeur d'une créance de loyer de 7,06 € car, après un point de situation sur les créances dues à la commune de Ligneyrac, il s'avère qu'il reste un reliquat d'une facture de loyer de mars 2015 qui n'a pas été encaissé, malgré diverses relances de la Trésorerie de Meyssac semble-t-il. De plus, cette créance est en deçà du seuil de poursuites autorisé (seuil de 30 € côté employeur et 150 € côté banque). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'admission en non-valeur de la dette de loyers d'un montant de 7,06 €.

➤ Informations et Questions diverses

- COURRIER HABITANTS : M. le Maire donne lecture du courrier reçu des résidents du Foyer EPA de Boulou les Roses, remerciant la municipalité pour les masques de protection reçus pendant la crise sanitaire due au Coronavirus.
- CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Jean-Louis MONTEIL a été élu membre du Bureau Communautaire ; les conseillers ont dû recevoir la liste des commissions pour décider d'en faire partie s'ils le souhaitent (info impérative pour la réunion du conseil communautaire du 28/07/20).
- WIFI TERRITORIAL : les précisions reçues du bureau d'étude sur les ondes émises par la borne wifi (émission en continu, rayon de 100 m autour de la borne) amènent la municipalité à ne pas retenir ce projet, notamment compte tenu des nuisances pour les locataires des logements communaux. Par contre, l'accès à un wifi public aux utilisateurs de la salle Patrick Cheyroux, à partir de la box installée à l'intérieur, doit être étudié.
- JARDIN PARTAGÉ : Céline CERTES a fait part d'un projet de jardin partagé. Il sera exposé lors du prochain conseil à venir.
- Participation des délégués aux réunions des syndicats, fédérations ... : un compte-rendu succinct est transmis par chaque délégué aux conseillers municipaux par mèl.

Séance levée à 20h30.